

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

**Date de la convocation :** 06/11/2019  
**Nombre de conseillers :** en exercice : 14

**Date d'affichage :** 06/11/2019  
Présents : 8      Votants : 8 + 3 pouvoirs

Le mardi 12 novembre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

**Etaient présents** : Mesdames Rey Suzy, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne, Curiallet Maryvonne – Messieurs Claret Jean-Paul, D'Hooghe Jacques, Charquet Pierre, Chêne Claude

**Absents excusés ayant donnés procurations :**

Madame Burlet Brigitte a donné procuration à Madame Pin Marie-Thérèse  
Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Madame Lenfant Anne  
Monsieur Rey Michel a donné procuration à Monsieur D'Hooghe Jacques

**Absents :** Levrot Laurent, Brancaz Xavier, Lavit Damien

Lenfant Anne est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

**I. LE PERSONNEL COMMUNAL :**

1. Création / suppression poste adjoint technique – Caroline MARIE

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.*

Suite à l'aménagement des bureaux, de nouveaux espaces communs ont été créé et doivent être entretenu par un agent communal. Madame Caroline MARIE accepte la prise en charge de cette activité ce qui lui augmente d'une heure son temps de travail hebdomadaire. Après avis favorable du comité technique, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve la création du poste d'adjoint technique à 6h30 et la suppression du poste actuel à 5h30.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**  
**Délibération n°120/2019**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**MAIRIE**  
**73670 ENTREMONT-LE-VIEUX**  
**mairie@entremont-le-vieux.com**

2. Création du poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Sandrine REY a réussi son examen professionnel du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe. L'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte de créer un poste afin de la nommer dans ce grade. La nomination ne pourra être effective qu'après la saisine de la Commission Administrative Paritaire, la prochaine aura lieu en 2020.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**  
**Délibération n°121/2019**

3. Point sur le poste d'Adjoint technique polyvalent

Nous avons eu une candidature du service intérim du CDG mais ce dernier a décliné notre offre. A ce jour, aucune candidature. Le CDG continue ses recherches pour la collectivité.

**II. ADRESSAGE – DEVIS LA POSTE :**

Ce point est reporté au prochain Conseil

**III. ASSAINISSEMENT LE PLAN MARTIN : DEVIS ESAT LE HABERT :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la seconde tranche du projet d'assainissement de la Mornière vers Le Plan Martin. Avant de débiter les travaux, il est nécessaire d'effectuer un débroussaillage complet selon le linéaire défini par Monsieur Combaz, avec :

- coupe rase des buissons, arbres de petite section
- broyage et évacuations des résidus

L'ESAT a établi un devis pour cette opération d'un montant de 1 749.00€ HT soit 2 98.80€ TTC.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité approuve le devis de l'ESAT.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**  
**Délibération n°122/2019**

**IV. INDEMNITE DU PERCEPTEUR 2019 :**

Une indemnité de conseil est allouée aux comptables publics notamment pour les conseils fournis à la commune lors de l'établissement des budgets et tout au long de l'année.

Pour l'année 2019, l'indemnité s'élève à 434.70€ net.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette indemnité.

**Vote pour : 6 + 2 pouvoirs – abstentions 2 + 1 pouvoir**  
**Délibération n°123/2019**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**MAIRIE**  
**73670 ENTREMONT-LE-VIEUX**  
**mairie@entremont-le-vieux.com**

**V. SALLE POLYVALENTE :**

Pour faire suite à la remise en état de la salle polyvalente, un devis a été fourni par les établissements ROUSSEY lors de la vérification annuelle.

D'autres devis seront demandés à SAGEMAT et à MTS Entreprise.

La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

De même, de nouvelles propositions seront soumis sur les tarifs de locations, les tarifs de la vaisselle, les modalités de location ainsi que le règlement intérieur.

Ce point est donc reporté au prochain Conseil.

**VI. BIBLIOTHEQUE : RECENSEMENT DES BENEVOLES + LIGNE INTERNET :**

Quelques bénévoles se sont proposés pour aider aux permanences mais également pour succéder à Chantal PIN.

Le Conseil Municipal propose une rencontre entre les bénévoles actuels, les nouveaux et la Commune le vendredi 29 novembre 2019 à 18h30. Une invitation sera envoyée à l'ensemble des personnes nommées.

En ce qui concerne la création d'une ligne téléphone + Internet, l'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte la propose d'Orange à 40€ HT par mois avec la location de la livebox et 57.50€ le déplacement du technicien.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**

**Délibération n°124/2019**

**VII. LOCATION PATURAGE DE L'OUTHERAN :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du pâturage de l'Outheran est utilisé par Madame Nadège HERVELEU-CHARQUET, l'autre partie étant la propriété de la Commune de Saint Thibault de Couz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer à 150 € la location du pâturage d'Outheran

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**

**Délibération n°125/2019**

**VIII. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

**1. Sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité : montant 2019**

Monsieur le Maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956.

L'action collective de Autorités Organisatrices de la Distribution publique d'Electricité (AODE) a permis la revalorisation de cette redevance.

# **DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

## **MAIRIE**

**73670 ENTREMONT-LE-VIEUX**

**mairie@entremont-le-vieux.com**

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret de 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française soit un taux de revalorisation de 36.59% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**

**Délibération n°126/2019**

2. Pour les chantiers provisoires des ouvrages de réseaux public de transport et de distribution d'électricité

Vu l'article L 2122-22 2° du Code général des Collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire la parution au Journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

La Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**

**Délibération n°127/2019**

### **IX. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX 2019 A REALISER EN FORET COMMUNALE :**

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelle Q proposés par les services de l'ONF pour l'année 2019.

## **DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

### **MAIRIE**

**73670 ENTREMONT-LE-VIEUX**

**mairie@entremont-le-vieux.com**

La nature des travaux est la suivante : dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement résineux à 6-9 m.

Le montant estimatif des travaux est de 3 276.20 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**

**Délibération n°128/2019**

### **X. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE BEATRICE DE SAVOIE – ANNEE 2019 :**

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.*

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Echelles a été dissout. Le syndicat attribuait une subvention à hauteur de 4 300€ afin de financer les projets pédagogiques et éducatifs. Le collège propose de répartir cette subvention par élèves et par commune selon le calcul suivant :

$5\ 000 / 382$  (nombres d'élèves habitants les 14 communes du secteur) = 13.08€ par élèves

Actuellement, 37 élèves de notre commune fréquente ce collège soit  $13.08 \times 37 = 483.96€$

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'allouer au profit du collège Béatrice de Savoie une subvention de 483.96€

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**

**Délibération n°129/2019**

### **XI. REORGANISATION DES SERVICES PUBLICS :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réorganisation des services des finances publiques engagé par la DGFIP de la Savoie aboutissant pour le territoire :

- A la fermeture de la Trésorerie des Echelles. Avec cette trésorerie, nous disposons d'un service, qui malgré des effectifs réduits, remplit la double tâche de suivi des finances communales en liaison avec le secrétariat et de conseils aux collectivités.
- La fonction de gestion comptable serait ainsi délocalisée à Voiron, soit 50 minutes de déplacement, ce qui engendre des coûts pour la commune et une perte de temps dans les trajets
- Le service conseil implanté à la Communauté de Communes interroge pour l'avenir : présence à temps plein ? lien avec le service de gestion comptable ?
- En matière de fiscalité, les maisons MFS de proximité ne seront pas à même de renseigner nos concitoyens sur des sujets complexes et, dans beaucoup de cas, se contenteront de renvoyer ceux-ci auprès de services spécialisés
- Le transfert de Centre des Impôts Fonciers à St Jean de Maurienne va encore aggraver la situation de la fiscalité locale

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**MAIRIE**  
**73670 ENTREMONT-LE-VIEUX**  
**mairie@entremont-le-vieux.com**

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Regrette la fermeture des trésoreries des Echelles et de Saint Laurent du Pont. Cette réorganisation ne tient pas compte de l'organisation de notre territoire sur deux départements avec la création de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- S'oppose au transfert à Voiron
- Demande la possibilité d'étudier en concertation avec les élus une solution qui permettrait de maintenir un service de proximité.

**Vote pour : 8 + 3 pouvoirs**  
**Délibération n°130/2019**

**XII. QUESTIONS DIVERSES :**

1. Plaque du Musée :

La plaque du Musée est très en mauvaise état. Mme VEROLLET propose de la refaire mais souhaite modifier les informations écrites dessus.

Après échange, les élus acceptent cette modification qui indiquera les noms des personnes ayant fait la découverte et la date d'inauguration du Musée.

2. Inauguration du bâtiment communal – bureaux – boulangerie – librairie - bibliothèque :

L'inauguration aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 11h, devant le bâtiment. Les membres des élus se répartissent l'organisation. Une invitation sera remise dans les boîtes aux lettres des habitants.

3. Prochaines réunions :

- 13/11 : Ener'Bat, raccordement de l'école à la chaufferie
- 15/11 : RV architecte conseil Robert Pin **ANNULÉ**
- 15/11 : Pompiers + 4 communes à 17h30
- 18/11 : commission urbanisme à 19h30
- 29/11 : Réunion bibliothèque à 18h30
- 30/11 : Inauguration boulangerie, librairie, bureaux, bibliothèque à 11h
- 02/12 : Conseil municipal à 19h30
- 06/12 : Noël des agents communaux à 18h30
- 10/12 : SDIS pour visite de sécurité Escale à 14h30
- 14/12 : Ste Barbe à la caserne à 18h30
- 17/12 : Conseil municipal à 19h30

**Prochain Conseil Municipal : 2 décembre 2019 à 19h30**

Levée de la séance à 0h00

Fait à Entremont le Vieux,  
Le 2 décembre 2019

Le Maire,  
Jean-Paul Claret

